

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° DS 2018-47 du 13 juillet 2018 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830640S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-4, R. 1222-6 et R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2017-44 en date du 18 décembre 2017 nommant M. Frédéric DEHAUT aux fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Centre-Pays de la Loire ;  
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2017-49 en date du 18 décembre 2017 nommant Mme Béatrice MEUNIER aux fonctions de secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Centre-Pays de la Loire ;  
Vu la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 portant délégation de pouvoir au président de l'Établissement français du sang,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Frédéric DEHAUT, directeur de l'établissement de transfusion sanguine Centre-Pays de la Loire, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes liés à la passation, la conclusion et l'exécution, y compris le choix du titulaire et la signature, des marchés publics de travaux et services associés relatifs à l'opération de réhabilitation du site de Nantes Hôtel-Dieu sis 34, boulevard Jean-Monnet, à Nantes (44000).

#### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Frédéric DEHAUT, délégation est donnée à Mme Béatrice MEUNIER, secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Centre-Pays de la Loire, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés à l'article 1<sup>er</sup>.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 13 juillet 2018.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS